

# Commune de BROÛT-VERNET

## Procès-Verbal Réunion du 22 mars 2026

**Etaient présents :** Messieurs Bernard DEVOUCOUX, Didier CROCHET, Alban DESGRAIS, Jean-François BURLOT, Vincent ROY, Jean-Marc BOUZIN, Paul-Henri DUBROUILLET, Bruno d'ALENÇON et Mesdames Sylvie RICHARD, Valérie DILON, Béatrice GOYET, Christine MARTINS, Frédérique RONDEPIERRE, Maguy SOIGNEUX, Aurélie MURE,

**Etaient absents :**

**Etaient excusés :**

**A été nommé secrétaire de séance :** Aurélie MURE

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Il procède à l'appel nominatif des conseillers et déclare le nouveau conseil municipal installé. Il explique qu'il est de tradition locale de désigner secrétaire de séance le plus jeune conseiller. Aurélie MURE, confirmée comme la plus jeune assure cette fonction.

Il annonce le maintien de l'enregistrement des séances pour faciliter les comptes-rendus, conformément au règlement intérieur encore en vigueur. Aucune opposition exprimée.

### **1) Election du Maire n°25/2026(pour 14; contre : 0; abstentions :1)**

Monsieur le Maire transmet la présidence à Monsieur Bruno D'ALENÇON, doyen d'âge du conseil, qui procède à l'élection du Maire. Monsieur Didier CROCHET et Madame Sylvie RICHARD ont été désignés assesseurs.

Monsieur Bernard DEVOUCOUX se déclare candidat. Aucun autre candidat ne se présente.

A l'issue du dépouillement, Monsieur Bernard DEVOUCOUX est élu Maire à la majorité,(14 voix pour, 1 bulletin blanc).

Monsieur le Maire, nouvellement élu prononce un discours d'investiture. Il remercie les conseillers et les électeurs de Brout-Vernet pour leur confiance renouvelée, rappelant la responsabilité qui incombe à l'équipe municipale. Il a insisté sur la nécessité de servir l'intérêt collectif avant les intérêts individuels, citant : "La politique de la municipalité, c'est d'abord de gérer du collectif. Ce n'est pas une addition d'intérêts individuels."

Il rappelle à l'assemblée les défis du mandat : gestion collective, préservation du caractère rural de Brout-Vernet et attire leur attention sur l'équilibre entre intérêts individuels et généraux .

Les priorités sont données à:

- L'accueil des familles et des seniors (un enjeu majeur pour assurer le renouvellement de la population et la vitalité du village).
- Au développement économique (soutenir les commerces, les artisans et les entreprises locales, avec un projet clé d'agrandissement de la zone d'activité pour créer des emplois ).
- Au bien vivre-ensemble (favoriser la cohésion sociale entre les habitants, malgré les divergences et les conflits de voisinage potentiels, animation et vie associative).

## Commune de BROÛT-VERNET

- L'adaptation au dérèglement climatique (plan communal de sauvegarde, gestion des risques inondation/tempêtes).
- La préservation du caractère rural : maintenir l'identité de la commune face à l'urbanisation environnante, notamment à travers les choix d'urbanisme.

Il met en garde les membres de l'assemblée contre les attentes individuelles et leur rappelle l'importance des valeurs républicaines – liberté, égalité, fraternité – comme fil conducteur de l'action municipale. Il a qualifié le mandat à venir de "passionnant", tout en prévenant l'équipe des défis à relever.

### **2) Création de postes d'adjoints n°26/2026 (pour :15; contre :0; abstention :0)**

Après son investiture, Monsieur le Maire soumet au vote du conseil la question du nombre d'adjoints pour le mandat. Il propose de conserver le même nombre que précédemment, soit quatre adjoints, en respectant le principe de parité.

### **3) Election des adjoints n°27/2026 (pour :14; contre : 0; abstention :1)**

Monsieur le Maire explique le mode de scrutin de l'élection des adjoints élus sur liste paritaire à bulletin secret. Il suggère la liste suivante en précisant les délégations envisagées pour chacun qui seront formalisées lors du prochain conseil:

- 1<sup>er</sup> adjoint, Didier CROCHET : Finances, assainissement, voirie rurale.
- 2<sup>ème</sup> adjointe, Sylvie RICHARD : Animation, affaires sociales et CCAS.
- 3<sup>ème</sup> adjoint, Alban DESGRAIS : Urbanisme, voirie, zone artisanale.
- 4<sup>ème</sup> adjointe, Valérie DILLON : Gestion du personnel, affaires scolaires et extrascolaires.

La liste proposée est élue à la majorité (14 voix pour, 1 bulletin blanc) :

Monsieur le Maire félicite ses adjoints et procède à la lecture intégrale de la charte de l' élu local, telle que définie par le Code général des collectivités territoriales. Ce rappel solennel a permis de souligner les droits et devoirs fondamentaux qui encadrent l'exercice d'un mandat local.

Les principes clés suivants ont été mis en avant :

- **Principes fondamentaux** : Respect de la liberté, de l'égalité, de la fraternité, de la laïcité et des lois de la République. –
- **Devoirs de l' élu** : Exercer ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité, en poursuivant le seul intérêt général. –
- **Prévention des conflits d'intérêts** : Obligation de déclarer tout intérêt personnel dans les affaires soumises au vote. –
- **Assiduité et responsabilité** : Devoir de participer aux réunions et de rendre compte de ses actes aux citoyens. –
- **Droits de l' élu** : Droit à la formation, à une protection juridique et à des indemnités de fonction.

Il encourage les nouveaux élus à se former, citant l'exemple d'une formation sur les finances proposée par l'Agence Technique Départementale (ATDA). Il a également mentionné l'existence d'un référent déontologue via le centre de gestion de l'Allier.

### **Informations diverses**

Monsieur le Maire a présenté un aperçu des différentes instances où le conseil municipal

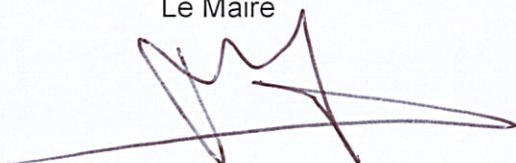
## Commune de BROÛT-VERNET

devra désigner des représentants, ainsi que les commissions internes à mettre en place. Les conseillers sont invités à réfléchir à leurs centres d'intérêt d'ici la prochaine séance pour la répartition des postes.

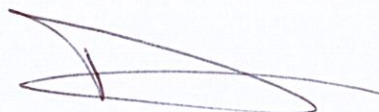
- ❖ **Délégations dans les organismes extérieurs** : Une liste non exhaustive des organismes nécessitant des délégués a été présentée, incluant : le conseil d'école, le comité des fêtes, la Communauté de Communes (Madame Christine MARTINS est maintenue comme déléguée titulaire et Monsieur Alban DESGRAIS désigné suppléant), le Syndicat Départemental de l'Énergie (SDE), le SIVOM pour l'eau et l'assainissement, la commission locale de l'eau (SAGE) du bassin de la Sioule, un correspondant défense et un référent pour les espèces invasives ("référent ambroisie, moustique tigre et berce du Caucase").
  
- ❖ **Commissions internes** : Les commissions existantes ont été listées comme base de travail : - Finances - Urbanisme, Construction, Zone artisanale - Affaires sociales (CCAS) - Enfance, jeunesse, vie associative - Communication (bulletin, etc.) - Commission d'appel d'offres.  
Une discussion s'est engagée sur l'organisation de ces commissions. Il a été suggéré de recréer une commission spécifique pour le cimetière, qui avait été très active lors du mandat précédent.
  
- ❖ **Dossiers majeurs à venir** : Monsieur Le Maire a informé le conseil de plusieurs dossiers importants qui marqueront le début du mandat : **Plan Intercommunal de Sauvegarde (PIS)** dont l'élaboration sera gérée par la communauté de communes pour faire face aux risques majeurs (inondations, accidents de transport de matières dangereuses, tempêtes). **Parc agrivoltaïque** : Une enquête publique est attendue prochainement concernant un projet de parc sur la commune.

Fin de la séance à 12h

Le Maire

A handwritten signature in dark ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Le secrétaire de séance

A handwritten signature in dark ink, featuring a large loop at the top and a long horizontal stroke at the bottom.